

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ILLE SUR TET SEANCE DU 13 FEVRIER 2025

Date de convocation :

06/02/2025

En exercice: 29

Présents: 16

Votants: 23

L'an deux mille vingt-cinq et le treize février à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents: Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Jean-Louis LIGAT, Thierry COMES, Damien OTON, Béatrice GONZALEZ, Danielle POUDADE, Valérie CRIBEILLET, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir: Françoise CRISTOFOL (pouvoir à Naïma METLAINE), Alain DOMENECH (pouvoir à Alain MARGALET), Evelyne FUENTES (pouvoir à Thierry COMES), Mélissa OBBIH (pouvoir à Raphaël LOPEZ), Maryse NOGUÈS (pouvoir à Claude AYMERICH), Armande IGLESIAS (pouvoir à Annabelle ALESSANDRIA), Caroline MERLE (pouvoir à Jérôme PARRILLA).

Absents: Mmes Mrs Marielle ALONSO, Bernard COURCELLE, Jean-Philippe LECOINNET, Yasine SEBAHOUI, Frédéric CRAVO, Robin MATIAS.

M. Damien OTON a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025/20 : RETROCESSION DES VOIRIES, ESPACES VERTS, RESEAUX ET MOBILIER INHERENTES A LA PHASE 2 ET 3 TRANCHE 1 DE LA ZAC LA CASETA.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par décision du Conseil Municipal en date du 11 février 2016, la Commune d'Ille Sur Tet a décidé de confier l'aménagement du nouveau quartier de la « Caseta » à la SPL Pyrénées Orientales Aménagement.

Les travaux de la tranche 1 ont été divisés en 3 lots :

Lot N°1 - Terrassement - Voirie - Réseaux Humides - TP66 et TAS

Lot N°2 - Réseaux secs - TPR

Lot N°3 - Espaces Verts - SERPE

Les travaux de la TRANCHE 1 – PHASE 1 ont été réalisés d'avril à décembre 2018. Les travaux de la TRANCHE 1 – Phase 2 ont été réalisés d'octobre 2020 à mai 2021. Les travaux de la TRANCHE 1 – Phase 3 ont été réalisés de septembre 2021 à janvier 2022.

Conformément aux termes de l'article 14 de la Concession d'Aménagement entre la Commune et la SPL PO AMENAGEMENT, les travaux étant achevés, les ouvrages constituant les équipements publics qui n'ont pas vocation à être cédés aux constructeurs (voiries, espaces verts, réseaux, bassin de rétention, mobilier) constituent des biens de retour appartenant au fur et à mesure de leur réalisation et revenant de plein droit à la collectivité dès leur achèvement. Ces équipements peuvent donc être remis à la Commune.

Considérant le rapport du Maire, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales Vu le code de la Voirie routière et notamment l'article L141-3,

DECIDE d'incorporer dans le domaine communal, les voies, réseaux divers, espaces verts, mobilier et le bassin de rétention de la tranche 1 phase 2 et 3 de la ZAC « La Caseta », constituée des parcelles suivantes :

- Parcelles AS n°528, AT 98, AS 529, AT 99, AT 100 d'une superficie totale de 2606 m² correspondant aux voies, réseaux divers, espaces verts et mobilier, de la Tranche 1 – Phase 2 de la ZAC LA CASETA ; Et composée des rues dénommées :

Rue Blanche SELVA Rue Joseph COLL

Accusé de réception en préfecture 066-216600882-20250213-2025-020-DE Date de télétransmission : 14/02/2025 Date de réception préfecture : 14/02/2025

Rue Jean COLOMER

- Parcelles AS n°534, AS 545 d'une superficie totale de 1783 m² correspondant aux voies, réseaux divers, espaces verts et mobilier, de la Tranche 1 – Phase 3 de la ZAC LA CASETA ; Et composée de la rue dénommée :

Rue Zélia Vidal

- Parcelles AT 103 / AT 114 / AT 118 / AT 109 / AT 124 / AT 106 / AT 113 d'une superficie totale de 357 m² correspondant aux voies, réseaux divers, espaces verts et mobilier, de la Tranche 1

Chemin Beill de Boule

Soit 4746 m² de voirie représentant 580 ml de voirie automobile et 90 ml de voies douces associées.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte administratif nécessaire à cette procédure, ainsi que tous les documents y afférent.

Monsieur le Maire et Madame la Directrice Générale des Services sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

La nouvelle longueur totale de la voirie communale est de **56 742 m**.

Le transfert de la propriété des terrains d'assiette des ouvrages remis fera l'objet d'une réitération par acte authentique notarié qui sera soumis aux formalités de publicité foncière.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME Fait à Ille sur Tet, le 13 mars 2025

Le Maire,

W.BURGHOFFER